

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal

Du 25 février 2021

Présents: Christian Limousin, Lionel Mougeot, Guy Bellaton, Lucette Bourgeois, Françoise Cavanne, Serge Bailly, Sandra Voisin, Nathalie Verdeghe, Yves Provent, Monique Busnel, Serge Gomes, Mélanie Jacquin, Roelof Verhage.

Excusés : Charlotte Supernak donne pouvoir à Lucette Bourgeois.

Absent : Nicolas Barrier

Séance à huis clos. Le port du masque est obligatoire.

Ouverture de la séance à 20h30

Secrétaire de séance : Serge Bailly

Le CR de la réunion de Conseil Municipal du 17.12.2020, ainsi que l'ordre du jour de la présente réunion sont approuvés à l'unanimité.

Délibération N°20212502-001 : Dissolution et conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin Versant de l'Albarine (SIABVA)

Le SIABVA est compétent en matière de gestion de l'assainissement non collectif. C'est un service public dont le budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes sans participation des communes membres. Au fil des réformes territoriales, le territoire et le nombre d'usagers du SIABVA ont évolué et se trouvent aujourd'hui à un niveau qui ne permet pas d'équilibrer durablement ce service. Il est donc proposé de dissoudre le SIABVA, les communes pourront librement conventionner avec la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays de Cerdon (CC RAPC) pour les prestations de service nécessaires à la bonne marche des services communaux en matière d'assainissement non collectif. Les conditions de liquidation proposées sont les suivantes : les crédits restants seront répartis à raison de 0,30% pour Douvres, répartition de l'actif (biens meubles : un véhicule et un ordinateur cédés gratuitement à CC RAPC), répartition du passif : aucun emprunt en cours... Pas de passif, répartition du personnel : Mme Marjorie BOULARD sera mutée au 01/04/2021 auprès de la CC RAPC, le liquidateur sera le président du SIABVA, Les archives du SIABVA relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif seront transmises à la commune de Saint Rambert en Bugey.

A l'unanimité, Le CM **APPROUVE** le principe de dissolution du SIABVA, **APPROUVE** la clé de répartition proposée et les conditions de liquidation et de répartition de l'actif et du personnel, **APPROUVE** la désignation du Président du SIABVA comme liquidateur et **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Délibération N°20212502-002 : Attribution du marché de travaux pour la création d'un cheminement doux et sécurisé entre la place de la Babillière et le restaurant scolaire

Suite à la baisse de l'effectif scolaire, en 2018 une réflexion a été faite avec le Conseil d'Ecole et l'association du « Clos des P'tits loups » sur ce qu'il faudrait faire pour augmenter le nombre d'élèves. Leur nombre (60 à 70 enfants en moyenne) ayant augmenté, il se pose un problème de sécurité pour le trajet école –cantine. La solution retenue est un cheminement sécurisé le long de la Cozance, un accès direct à la parcelle où se situe la cantine par une passerelle avec un escalier puis un cheminement sur la parcelle.

Pour les enfants qui seraient en position de mobilité réduite, le trajet sur l'ancien cheminement pourrait se faire accompagné par un adulte ou en voiture.

Monsieur S. Gomes demande si l'accès à la passerelle sera verrouillé ?

Monsieur le Maire : Oui. L'enceinte du clos Buisson sera verrouillée en permanence, afin d'éviter toute intrusion ou qu'un enfant puisse quitter l'enceinte sans autorisation.

Intervention de monsieur Serge Gomes : Monsieur le Maire, nous sommes favorables à ce projet, cependant, nous pensons qu'il est regrettable d'avoir traité le cheminement par la création de marches d'escalier, au-delà du problème d'accessibilité pour des enfants en situation de handicap, un cheminement est toujours plus simple sans, pour les enfants bien sur, mais aussi pour des mamans avec des poussettes. Dommage que le bureau d'étude n'ait pas proposé cette alternative (avec une intégration paysagère).

Réponse de Christian Limousin :

Deux projets ont été étudiés. Le premier prévoyait de suivre la Cozance jusqu'au pont, de traverser sur une passerelle, et de suivre un trottoir jusqu'à la cantine. Compte tenu de l'élévation du terrain, la pente au niveau de la passerelle est importante. De plus, cette solution impose de rester très proche de la route pendant tout le trajet, or nous ne sommes pas à l'abri qu'un enfant fasse un écart sur la route au mauvais moment...

La deuxième solution, celle qui a été retenue, a privilégié la traversée de la Cozance le plus tôt possible, pour quitter la route et sécuriser plus complètement le trajet des enfants. En ce qui concerne les mamans avec poussette, je rappelle que l'accueil et la sortie de la garderie continuera à se faire par l'entrée actuelle.

A l'unanimité, le CM **DECIDE** d'attribuer le Marché à l'entreprise SOCATRA pour un montant de **115 343,99 € HT**, **AUTORISE** le Maire à demander des subventions à la Région, à l'Etat et à la CCPA et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération N°20212502-003 : Adhésion au groupement de commande pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection : Approbation de la convention constitutive.

M. le maire présente une enquête sur l'évolution du nombre d'infractions dans les communes faisant partie de la Commission Locale de Prévention de la Sécurité et de la Délinquance (CLSPD) entre 2015 et 2017.

La CLSPD s'est engagée dans une démarche, en lien avec la Gendarmerie Nationale, de mise en place d'une vidéoprotection sur son territoire pour répondre aux actions réalisées en matière de tranquillité publique, afin d'agir sur le sentiment de sécurité des usagers, de prévenir les actes de délinquance, d'aider à l'élucidation des faits, et de participer à la meilleure action des forces de police. La Commune ainsi que les collectivités d'Ambérieu en Bugey, d'Ambronay, de Bettant, de Château Gaillard, de Saint Maurice de Rémens, de Saint Denis en Bugey et de Saint Rambert en Bugey ont souhaité s'associer à cette démarche afin de constituer un groupement de commandes. La Ville d'Ambérieu-en-Bugey serait « le coordonnateur » du groupement.

L'enveloppe budgétaire de la Commune est d'un montant prévisionnel de **45 072,00 € HT** sur trois exercices budgétaires.

Intervention de monsieur Serge Gomes : *D'abord nous sommes favorables à ce dossier car nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir un maillage de territoires pour garantir la sécurité de tous.*

Cependant, la présentation que vous faites m'amène à poser 2 questions :

L'une d'ordre technique et l'autre d'ordre financier

- *Question technique : a-t-on la garantie que les caméras d'ambiance qui seront implantées derrière l'école et sur l'aire de jeux pourront « capter » les images dans un environnement dans le noir puisque vous avez décidé l'extinction des feux la nuit ?*
- *Ma seconde interrogation concerne les frais de fonctionnement de ces caméras : à aucun moment dans ce rapport, il est indiqué un quelconque montant concernant les frais de fonctionnement annuel qui nous seront imposés. Je trouve donc qu'il est difficile de se prononcer en l'état sans cet élément très important pour éclairer notre décision de ce soir.*

Après discussions, il est décidé de **différer cette délibération**, la décision sera prise lorsqu'une fourchette de prix de fonctionnement des caméras sera présentée.

Délibération N°20212502-004 : Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal

Intervention de monsieur Serge Gomes : *Nous sommes favorables aux articles de 1 à 20*

Article 21 : vous souhaitez limiter nos interventions à 5mn ! Le message envoyé est il de vouloir limiter notre temps de parole ? Dommage d'avoir proposé cette durée.

Article 22 favorable - Article 23 : favorable - Article 24 favorable - Article 25 favorable

Article 26 : vous évoquez un compte rendu synthétique : nous souhaiterions que les éléments portés dans ce compte rendu soient le reflet de nos échanges et la position de chacun : le mot synthétique laisse à penser que nous pourrions nous éloigner de la réalité des échanges.

Réponse de Serge Bailly à ce point particulier : Le compte rendu ne peut pas être autre que synthétique. Il n'est pas possible de citer tout ce qui est dit, le/la secrétaire de séance fait de son mieux pour rapporter l'essentiel de ce qui a été dit. Par contre vos interventions préparées, que vous nous fournissez rédigées, sont reportées complètement.

Article 27 défavorable

Vous proposez une 1/2 page dans le journal communal à la minorité.

Je souhaite rappeler ici qu'il n'existe aucune disposition législative qui le permette et je rappellerai qu'à contrario, qu'il existe des jurisprudences qui indiquent : « chaque élu ou groupe d'élus doit bénéficier de la place suffisante pour exprimer ses opinions, une décision d'un maire limitant manifestement cette expression pouvant être contestée devant les juridictions administratives ». Ceci étant dit, nous ne souhaitons pas abuser de cet espace mais juste pouvoir parler des sujets pour lesquels vous avez, vous, tout un journal pour le faire. Nous avons essayé l'exercice d'une 1/2 page sur le numéro de janvier en reprenant notre article il est vrai que l'exercice n'était pas facile et le message passé n'est certainement pas celui que nous voulions dans le premier article envoyé. Nous vous demandons donc de supprimer cette limitation.

De manière générale, le droit d'expression dans les bulletins municipaux des élus d'opposition, puisque c'est comme cela que nous sommes considérés, ne se limite pas aux seules publications éditées sur un support papier, mais s'entend à ceux diffusés sur internet : aussi Monsieur le Maire, nous demandons une page dédiée sur le site internet de la commune. Nous vous remercions de vous organiser avec votre éditeur net pour cette demande.

Modifications suite à cette intervention :

Article 21 : suppression de « Au-delà de 5 mn d'intervention », article 26 : discussion sur «établissement d'un compte- rendu synthétique des débats, des délibérations et des décisions du Conseil Municipal », pas de modification et article 27 : « La publication devra tenir sur 1/2 page pour le bulletin municipal » : pour respecter le droit à l'expression, cette phrase est supprimée.

A l'unanimité, le CM **APPROUVE** le Règlement Intérieur du Conseil Municipal.

Informations générales :

➤ **Déclarations préalables :**

PERROT Ludovic : portail/ QUINSON Jérôme : travaux construction existante / FISCHER Loïc : piscine

➤ **Permis de construire :**

LELONG Elie : permis modificatif / BESSONNAT Jean-Claude : garage et auvent

➤ **Informations**

11/03/2021 18h00 : commission travaux.

18/03/2021 19h00 : commission finance.

Point sur la visite SR3A, du 08/01/2021, concernant divers points demandés par la commune.

Projet de columbarium.

Elections départementale et régionale les 13 et 20 juin à la salle des fêtes

Communiqué sur la fibre optique :

Je reviens sur les critiques qui me sont faites sur le fait que je n'ai pas fait le forcing auprès du SIEa sur le déploiement de la fibre à Douvres. Je voudrais rappeler quelques faits :

Ce déploiement, à l'origine, devait se faire en 2012 au dire de la mandature 2008-2014.

En 2014, le débit internet était de 1 Mbits ou 2 Mbits selon que l'on était en ADSL ou VDSL.

Lors de plainte des abonnés auprès de leur fournisseur d'internet, les techniciens brassaient les paires de câble de telle sorte que le débit redevenait aux valeurs ci-dessus. Ce qui était bien pour leur client mais moins bien pour celui qui récupérait la paire en défaut.

En 2014, suite à plusieurs plaintes de douvrois et lors d'une rencontre avec le Directeur régional d'Orange, j'ai évoqué ce problème. Il m'a alors proposé de remplacer les deux câbles venant d'Ambérieu aux armoires vers l'église par deux fibres optique. Les liaisons armoires vers les résidences quant à elles sont restées à l'identique.

Ce qui a été fait et depuis mars 2015, nous bénéficions d'un débit de 15 à 30 Mbits selon que l'on soit ADSL et VDSL.

Ce qui est relativement correct et depuis, je n'ai plus eu de plainte à ce sujet.

C'est pour cela que, d'une part, je n'ai pas sollicité le SIEa qui avait fort à faire pour traiter son contentieux avec Orange. En effet, Orange a dénoncé le fait que la technologie du matériel installé n'était pas compatible avec le sien et a obligé le SIEa à rénover les armoires installées ce qui lui a fait prendre un retard de quelques années dans son déploiement.

Et d'autre part, par solidarité avec les communes de l'Ain qui sont bien moins loties que nous...

Maintenant, il vrai que je n'ai pas anticipé la crise sanitaire et les confinements successifs amenant son lot de télétravailleurs... Depuis, après prise de renseignements auprès du SIEa le calendrier de déploiement pour 2021 n'est toujours pas validé...

➤ **Tour de table du maire, des adjoints et conseillers :**

- Françoise Cavanne : la commission urbanisme a eu lieu le compte-rendu est en cours
- Serge Gomes : Monsieur le Maire, plusieurs questions qui concernent des choix et des orientations pris ou à prendre au niveau de la CCPA et donc liées à votre représentation de notre commune au sein de cet EPCI.

1. *Ma première question concerne la taxe des ordures ménagères : la communauté de communes prévoit (et vous devrez voter me semble t il le 4 mars prochain) une augmentation de la taxe d'enlèvement des*

ordures ménagères. Pouvez-vous nous dire quelle position vous tiendrez la semaine prochaine sur cette proposition de hausse de cette fiscalité spécifique ?

Christian LIMOUSIN : Devant l'augmentation du coût de traitement des ordures ménagère, cette taxe augmente de quelques centièmes de centimes d'Euro chaque année. Et cela ne va pas aller à la baisse avec l'augmentation consécutive de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) d'ici 2025. La Communauté de communes abonde chaque année au déficit de près de 600 K€. De plus les recettes de la TEOM par habitant pour la CCPA est inférieure à la moyenne départementale aux environs de 90€.

- 2. Ma seconde question concerne le tri et surtout l'accès à déchèterie pour être plus précis : la communauté de communes vient de décider qu'au-delà de 25 passages annuels en déchetterie, les particuliers devront s'acquitter d'un montant forfaitaire de 8€ par passage supplémentaire. Je trouve cette mesure complètement injuste pour celles et ceux qui font cet effort de se déplacer et donc de valoriser leurs déchets et surtout je vois dans cette mesure, le risque de voir se multiplier les dépôts sauvages ! Là encore merci de préciser au conseil municipal votre position ? Serez-vous solidaire d'une erreur de l'exécutif communautaire auquel vous appartenez en tant que membre du bureau ou défendrez-vous les intérêts des Douvrois ?*

Christian LIMOUSIN : Pour ma part, j'ai voté contre cette délibération pour la même raison que vous évoquez. Ceci étant dit, pour l'information générale, au conseil communautaire du 04/03, le Vice-président en charge de du traitement des déchets nous a informé que sur 204 231 passages dans les déchèteries de la CCPA la moyenne du nombre de passages par abonné est de 6,54. Seuls 3.8% des abonnés ont dépassé le seuil des 25 passages dont une personne qui a effectué 219 passages...

- 3. Ma troisième question concerne la encore la fiscalité envisagée par la CCPA : lu dans un article récent : Propos de Madame LAROCHE Vice Présidente en charge des finances : « on se pose aussi la question de lever une taxe foncière pour les particuliers ». Je suis curieux de connaître votre sentiment sur ces propos et surtout connaître clairement votre positionnement lors du vote.*

Christian LIMOUSIN : C'est effectivement une des pistes à explorer pour l'avenir, ce taux étant actuellement à zéro. Ceci étant dit, je vous renvoie au débat d'orientation budgétaire du conseil communautaire du 11/02/2021 que vous avez reçu, ou le Président précise qu'il n'y aura pas d'augmentation en 2021 mais que les marges de manœuvre se réduisent de plus en plus et qu'une communauté de communes comme la notre doit être porteuse de projets pour son territoire.

- 4. Autre question concernant la communauté de communes en lien toujours avec la vie de notre village. Elle concerne plus particulièrement le transport. Lors d'un séminaire en fin d'année 2020 organisé sur ce thème par le Président de la CCPA, il a été demandé par le Maire d'Ambérieu que la « compétence transports » soit prise et mise en œuvre par la Communauté de communes, ce que la loi le lui permet d'ailleurs. Il semble que le Maire de la ville se soit retrouvé bien seul sur cette question pourtant très importante pour les habitants des communes pouvant être concernées : Ambronay, Château Gaillard, St Denis en Bugey et bien entendu Douvres ! Certes c'est une question difficile mais quand on s'engage au service de ses administrés il faut aussi avoir le courage de faire bouger les lignes. La question du transport, qui pourrait concerner nos jeunes mais aussi nos moins jeunes doit être arbitrer très vite (avant le 31 mars il me semble) sans quoi de facto cette compétence reviendra de par la loi, à la Région. Ma petite expérience professionnelle sur un volet transport transféré récemment du Département vers la Région montre bien la limite de la mise en œuvre et surtout la difficulté à répondre aux attentes des petites communes comme les nôtres. Aussi ma question est simple : quelle position tenez vous et pensez vous soutenir la démarche d'un réseau transport de proximité dans le bassin de vie d'Ambérieu soutenue par son Maire ? A toutes fins utiles je reprecise qu'il s'agissait aussi d'un engagement de campagne de votre équipe tout comme de la notre..*

Christian LIMOUSIN : Dans la mandature précédente en 2015, nous avons fait une enquête auprès des Douvrois : sur 82 réponses, seules 47 personnes étaient intéressées mais avec des positionnements très disparates. Le coût de deux allers/retours du TAM sur la commune qui vient jusqu'à la zone en Pragnat Nord (clinique) était d'environ 23000 € à l'époque. Pour que cela soit neutre pour la commune, il aurait fallu 15 clients tous les jours. Pour en revenir à la prise de compétence de la mobilité par la CCPA, le Président de la Région ne souhaitait pas avoir « une peau de léopard » sur son territoire et donc de récupérer cette compétence au niveau régional. Une convention de délégation de compétence sera établie entre la Région et la CCPA pour la gestion de la mobilité sur

le territoire. Au passage, les entreprises ambarroises qui payaient la taxe mobilité en seront ainsi exonérées, la Région ne pouvant prélever cette taxe. Ce qui me paraît bien vu la crise économique qui s'annonce. De plus la ville d'Ambérieu n'aura plus à supporter cette charge. En attendant, comme je l'ai déjà dit, nous allons mettre en place un transport à la demande en lien avec la CCPA et voir pour développer une branche du « Covoit'ici » sur la partie nord d'Ambérieu.

5. *Autre question en lien avec la CCPA : lors de la séance d'octobre, j'avais proposé au conseil municipal un vœu concernant la reprise de gestion du centre nautique d'Ambérieu par la CCPA compte tenu des difficultés qu'il rencontrait. J'avais cru comprendre, après présentation de la situation par Lionel MOUGEOT et aux échanges entre nous que nous étions tous d'accord pour porter ce message auprès de la com-com. Je rappelle qu'un vœu du conseil devait être adressé par le Maire au Président de la CCPA. Sauf erreur de ma part je n'ai point vu un tel courrier ? Avez-vous changé de position quant à la sauvegarde de cet équipement ? Peut-on espérer cette intervention voulu par l'ensemble des élus de la commune ?*

Christian LIMOUSIN : Il ne semble pas que nous étions tous d'accord avec cette proposition, je vous renouvelle ce que j'avais dit, à l'époque : la situation financière du centre nautique est conjoncturelle de la crise sanitaire, la situation devrait s'améliorer lorsque la crise sanitaire se sera éloignée.

Lionel Mougeot : Le syndicat mixte a renégocié un prêt au taux de 0.28% sur 15 ans pour diminuer les frais de fonctionnement du centre nautique. Nous sommes toujours en attente du prêt de la région à 0% promis par M. Wauquiez.

6. *Question relative au choix des bureaux d'étude des projets communaux : Nous souhaitons savoir Monsieur le Maire et je pense que ça peut aussi intéresser non seulement les élus mais aussi les habitants comment est fait le choix du bureau d'étude qui pilote vos projet. En y regardant de plus près sur le dernier mandat et sur cette première année de celui-ci, on constate que nous voyons très souvent le même bureau d'études. Merci de bien vouloir éclairer votre méthode de choix et votre transparence ?*

Réponse de Christian Limousin : Le bureau d'étude choisi a travaillé plusieurs fois pour la commune. Nous continuons à faire appel à lui du fait de ses qualités vérifiées : compétence – adaptabilité – connaissance des dossiers – écoute – projets cohérents et coûts corrects.

7. *Je souhaite terminer ce conseil en évoquant ces échanges « extraordinaires » suite à quelques mots sur les réseaux sociaux qui ont, semble t il, bousculer vos certitudes et votre engagement sur le SIEA et surtout permis à quelques personnes de montrer leur vrai visage ; je voulais dire à certaines élues ce soir, comme je l'ai fait dans ma réponse écrite, que le débat public ne se conçoit pas à votre sauce « uni ligne » et à des attaques personnelles. A compter de ce jour je ne laisserai personne proférer des insultes où autres attaques diffamatoires sans réaction ; sachez enfin que ce mandat dure 6 ans et comme je l'ai dit, nous serons à vos côtés dans les projets que nous jugerons positifs pour les Douvrais et Douvroises mais que nous serons aussi être en opposition sur ceux que nous jugerons contraire à cet intérêt. C'est cela le débat démocratique, ce n'est pas une cour d'école encore moins une rigole de caniveau.*

Serge Bailly qui avait été mis en cause : Vous avez fait vos remarques et mises en cause sur les réseaux sociaux publics !. Nous, nous avons répondu dans le cadre de notre strict groupe mail du conseil municipal !

- I. *Mélanie Jacquin : Cantine et mesure nouvelles de distanciation sociale : le gouvernement a annoncé il y a quelques jours la nécessité de revoir le protocole d'accueil des enfants dans les cantines avec notamment une distanciation de 2 mètres entre chaque élève qui déjeune à la cantine ! Qu'en est-il pour Douvres ?*

Christian Limousin : Nous respectons les règles de non brassage des élèves, c'est-à-dire qu'ils sont regroupés par classe à table. La taille du bâtiment ne nous permet pas d'espacer plus les élèves sur les tables. Nous allons mettre un purificateur d'air qui complètera l'aération régulière de la salle.

Clôture de la séance : 23H13

